

L'ÉDUCATION NATIONALE

ET À LA JEUNESSE
WXWXXWXWXXWXXW

BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

Le ^{Ministre,} Secrétaire d'Etat à l'Education nationale

et à la Jeunesse,
WXWXXWXWXXWXXW

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

A R R Ê T É :

ART. 1ER - Sont inscrits sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général les abords de l'Abbaye de FONTAINE GUERARD à RADEPONT (Eure) comprenant les parcelles cadastrales n° 323.327.328.329 - section B - de la commune de RADEPONT et I.2.3p. de la commune de DOUVILLE. Le Site est délimité comme suit :

- au nord par le bord sud du chemin de FONTAINE GUERARD à RADEPONT; à partir de la Grille du Parc jusqu'à la limite est de la parcelle N° 328; à l'est par la limite ~~de~~ la parcelle n° 328; ~~wwwwwwwwwwwwwwwwww~~ et les parcelles 325 et 324 ~~par~~ par une ligne fictive prolongeant cette limite jusqu'à la rivière l'Andelle; au sud par une ligne fictive allant rejoindre la rive droite du bras gauche de la rivière, puis cette rivière jusqu'au Pont; à l'ouest par le bord est du chemin qui joint la route nationale n° 321 au chemin de FONTAINE GUERARD à RADEPONT point de départ du périmètre.

Le propriétaire du site est M. Fernand COLOMBEL, 9 av. Marceau à PARIS, décédé, dont la succession est confiée à Me DESMARAIS, huissier à FLEURY S/ANDELLE (Eure).

ART. 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, aux Maires des communes de RADEPONT et de DOUVILLE et au représentant du propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

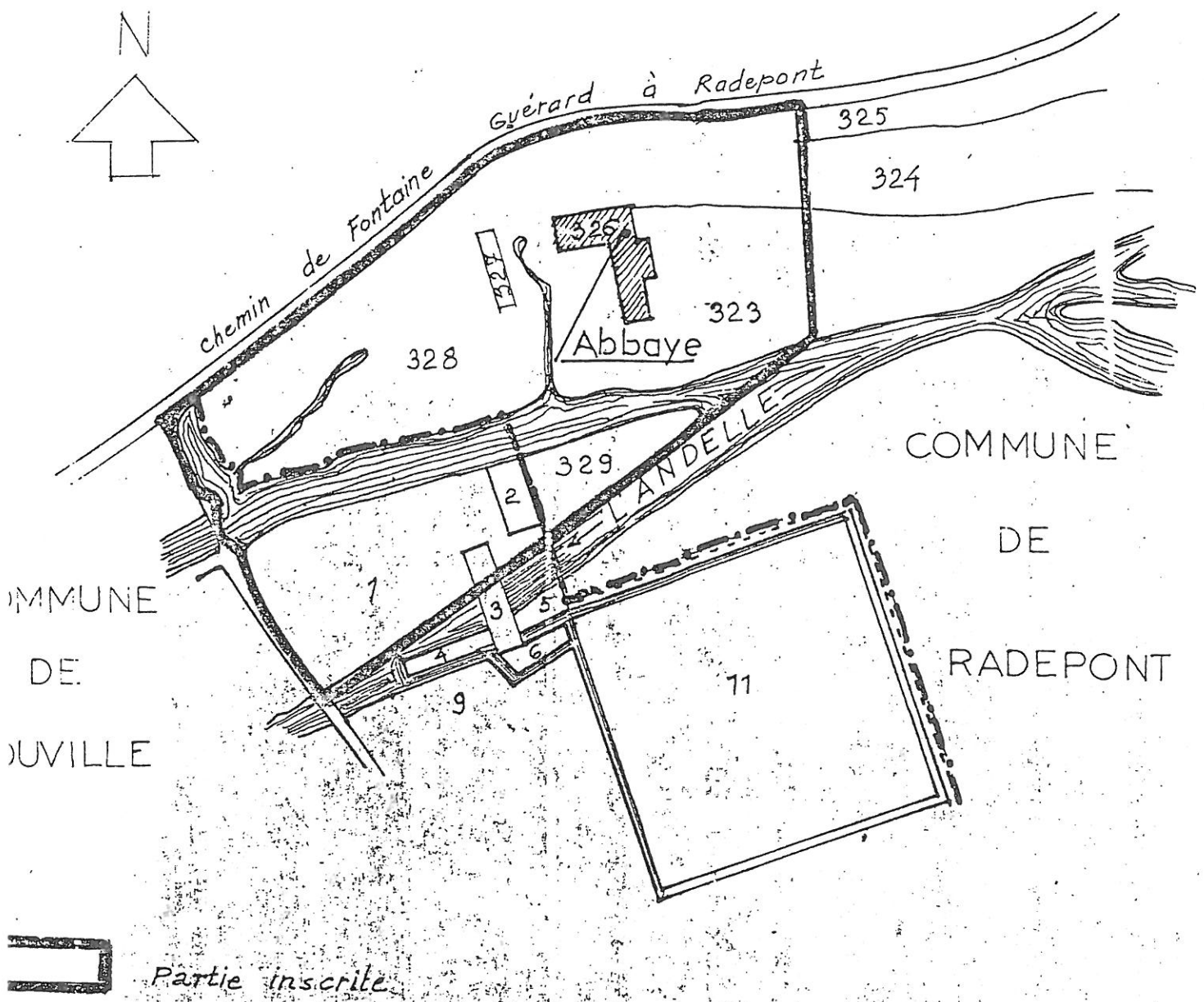
PARIS, le 3 décembre 1942
Par délégation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire Général
des Beaux-Arts,

Pour ampliation,
le s/chef du bureau des Monuments
Historiques et des Sites,



DOUVILLE

Abords de l'abbaye Fontaine-Guérard



Partie inscrite

Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, les abords de l'Abbaye de FONTAINE GUERARD à RADEPONT (EURE) comprenant les parcelles cadastrales n° 323, 327, 328, 329. Section B de la commune de RADEPONT et 1, 2, 3p de la commune de DOUVILLE. Le site est délimité comme suit: au Nord par le bord Sud du chemin de FONTAINE-GERARD à RADEPONT, à partir de la grille du pare jusqu'à la limite Est de la parcelle n°328; à l'Est par la limite entre la parcelle n°328 et les parcelles 325 et 324; puis par une ligne fictive prolongeant cette limite jusqu'à la rivière l'ANDELLE; au Sud par une ligne fictive allant rejoindre la rive droite du bras gauche de la rivière; puis cette rivière jusqu'au pont; à l'Ouest par le bord Est du chemin qui joint la route nationale n°321 au chemin de FONTAINE-GERARD à RADEPONT, point de départ du périmètre.

Arrêts du 3 DECEMBRE 1942